Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord

Renforcer l'intégrité de l'Alliance, préparer le Sommet du 10 janvier 1994 et consulter les alliés sur les menaces pesant sur la paix et la sécurité en Europe, tels étaient, entre autres, les objectifs du Canada à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord qui a eu lieu à Bruxelles le 2 décembre. Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, représentait le Canada aux discussions au cours desquelles les alliés ont réfléchi à l'appui que l'OTAN accorde en ce moment à l'ONU dans ses opérations de maintien de la paix et d'acheminement de secours humanitaires dans l'ancienne Yougoslavie. Il a également été question du rôle de l'OTAN dans l'application d'un plan de paix en Bosnie-Herzégovine.

À la réunion de Bruxelles, le Canada est resté partisan d'une réforme de l'OTAN. La menace soviétique qui avait justifié la constitution de l'Alliance a été remplacée par un risque d'instabilité, d'imprévisibilité et d'incertitude à la périphérie de l'OTAN. Dans le concept stratégique adopté en novembre 1991, l'Alliance reconnaît l'évolution de la situation en Europe en ce qui concerne la sécurité. L'accent est mis aujourd'hui sur la création d'une structure plus souple — s'appuyant sur des forces plus légères et plus mobiles — et sur l'accroissement de la capacité de contribution à la prévention et à la gestion des conflits, y compris au maintien de la paix. Le corps d'intervention rapide multinational que l'on est en train de

constituer, devrait être pleinement opérationnel en 1995 au plus tard.

Le Canada encourage également une plus grande interaction et une meilleure coopération entre l'OTAN et d'autres structures de sécurité mises en place en Europe. Pour y parvenir, il faudra notamment améliorer les mécanismes nécessaires pour fournir un appui à des organisations comme les Nations Unies et la CSCE dans la gestion des crises et dans les opérations de maintien de la paix. Il faudra aussi resserrer les liens institutionnels entre l'OTAN et l'UEO. Le Canada souhaite que l'Europe puisse s'exprimer pleinement par le biais de l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD). Les problèmes de sécurité de l'Europe ne sauraient être traités par un ensemble d'institutions alliées et complémentaires qui unissent entre eux les pays européens et nord-américains. L'OTAN, le COCONA, la CSCE, la CE, l'UEO et le Conseil de l'Europe forment ensemble les piliers de l'architecture changeante de la sécurité européenne.

Dans le contexte de sécurité qui se dessine actuellement, la vocation politique de l'OTAN, qui est exprimée dans l'article 2 (l'article «canadien») du Traité de l'Atlantique Nord, prend plus d'importance. L'accent est davantage mis sur le dialogue et la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale et avec les pays de l'ancienne Union soviétique. Plus particulièrement, l'OTAN joue un rôle clé en aidant ces pays à mener à bien leur passage à la démocratie. Par le biais du COCONA, les Alliés s'efforcent de contribuer à un climat de sécurité planétaire et, par conséquent, de permettre aux partenaires de la coopération de consacrer leurs ressources matérielles au développement économique et social. Il existe des programmes im-

portants de consultation régulière et de coopération pratique.

Le Canada se prépare actuellement au sommet de l'OTAN du mois de janvier. Ses objectifs premiers sont d'appuyer les initiatives visant à renforcer la solidarité au sein de l'Alliance et à rendre celle-ci plus à même de contribuer à la stabilité européenne. Pour le Canada, le sommet devrait être l'occasion de :

- promouvoir la protection de la sécurité par l'OTAN dans l'Europe entière, par le biais d'opérations de maintien de la paix, un partenariat avec la Russie et l'Ukraine, et la li-
- confirmer que l'OTAN peut accepter une expression positive de l'IESD;
- formuler une définition actualisée du rôle du COCONA; et
- discuter de l'expansion de l'OTAN.

COCONA — Adoption d'un plan de travail

Le 3 décembre, les ministres des Affaires étrangères du Conseil de coopération nordatlantique (COCONA) se sont réunis à Bruxelles pour adopter un plan de travail pour 1994 et pour s'entretenir des conflits ethniques, des droits des minorités et des différends entre les États membres du COCONA. Le Canada était représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet. Le COCONA a été créé en novembre 1991 pour donner aux membres de l'OTAN et aux pays de l'ancien Pacte de Varsovie une tribune à laquelle dialoguer. La coopération porte essentiellement sur les questions de politique et de sécurité pour lesquelles les Alliés peuvent offrir leurs compétences, soit la planification en matière de défense, les relations entre civils et militaires, la conversion des industries militaires en industries civiles, et les programmes scientifiques et environnementaux (voir le Bulletin nº 21). En plus des rencontres ministérielles, les pays membres du COCONA se consultent régulièrement par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs.

Maintien de la paix : la contribution de l'OTAN

Les conflits européens récents du Nagorny-Karabakh à la Bosnie-Herzégovine — ont ceci de commun qu'ils mettent en danger la sécurité des pays membres de l'OTAN et celle de l'Europe en général. Les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance ont donc décidé, en juin 1992, de mettre les ressources et les compétences de l'OTAN à la disposition de la CSCE pour ses efforts de maintien de la paix, puis, en décembre 1992, de l'ONU, pour ses opérations de maintien de la paix et ses missions humanitaires. Depuis lors, l'OTAN a pris un certain nombre de mesures pour appuyer les opérations de maintien de la paix de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie.

En juin 1993, l'Alliance a offert à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) une couverture aérienne pour l'aider à s'acquitter de son mandat. En novembre 1992, l'OTAN a fourni au quartier général du commandement de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, installé près de Zagreb, une unité de personnel forte d'une centaine de membres, plus du matériel, des approvisionnements et un soutien financier.

En juillet 1992, une force navale conjointe de l'OTAN et de l'Union de l'Europe occidentale a été déployée en Adriatique pour veiller au respect des sanctions commerciales prises par l'ONU contre l'ancienne Yougoslavie. Dans les quatre premiers mois de l'opération, la force a surveillé les déplacements de quelque 1 700 navires et en a arraisonné deux cents environ. En septembre 1992, dans le cadre d'une rotation normale des ressources de l'OTAN, le NCSM Gatineau a participé aux patrouilles de la force navale de l'Adriatique. L'OTAN a déployé des appareils AWACS pour surveiller, depuis des couloirs aériens au-dessus de l'Adriatique et de la Hongrie, la zone d'exclusion aérienne décrétée par l'ONU au-dessus de la Bosnie.

L'OTAN a préparé des plans d'urgence pour l'acheminement de l'aide humanitaire des Nations Unies et pour la surveillance des armes lourdes. L'OTAN a élaboré des plans visant à appuyer un accord de paix entre les parties au conflit de Bosnie-Herzégovine, sous la direction politique géné-

rale de l'ONU.